

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 Décembre 2020 à 18 H 30
à l'Espace Cours

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 12 Novembre 2020

1.1 – COMMUNICATION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

1.2 – COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant le montant de la participation financière pour les prestations périscolaires et extrascolaires pour les enfants confiés à la Maison d'Enfants « La Passerelle » par l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental des Vosges.
- Fixant les différents tarifs dans le cadre du Festival "Les Imaginales d'Automne" qui s'est déroulé du 16 au 18 octobre 2020.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :

- Avec la Société GP2M, pour les travaux de réalisation d'un abri pour le télescope à ossature bois du Planétarium.
- Avec les Sociétés BALLAND Carrelage et RAS, pour les travaux de rénovation du sol et traçage de jeux sportifs au Gymnase Claude Gellée.
- Avec la Société Jonathan ACCORSI, pour des travaux de rénovation de bureaux de l'Hôtel de Ville.
- Avec la Société CGE, pour les travaux d'installation de luminaires à leds sur les courts de tennis couverts, Rue du Haut des Etages.
- Avec les Sociétés LACOSTE Dactyl Buro Office et SM BUREAU MAJUSCULE, pour l'acquisition de fournitures scolaires et extrascolaires.
- Avec la Société BONINI, pour les travaux de réhabilitation de la Passerelle des Grands Sables.
- Avec la Société ESTS, pour les travaux de restauration des murs de soutènement du parking de l'église Notre-Dame.

- Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au titre de sa compétence centrale d'achat, dans le cadre du marché formalisé suivant :
 - o Avec le Groupement CHARDOT/V'GEO, GEOSAT et le Cabinet CLERGET, pour des prestations de relevés topographiques.
- Avec la Société CRYALIS, pour la fourniture et prestations d'installation et maintenance d'un réseau WIFI, pour le passage à 500 connexions simultanées.
- Avec la Société SUEZ, pour des travaux de maintenance et d'entretien des poteaux et bouches incendie.
- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché de travaux pour la réhabilitation sur les réseaux eau et assainissement Rue de la Quarante Semaine.
- Avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est, pour la fourniture d'un service de paiement par internet, permettant aux usagers de régler en ligne leurs factures (loyers, activités sportives, etc.).
- Avec la Société GINGER CEBTP, pour la réalisation d'études géotechniques diverses.

⇒ A l'établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5) :

- Au profit de Monsieur Charles DES BOSCS, pour la mise à disposition d'un appartement de type F1 situé 16, Rue des Minimes.
- Au profit de Monsieur Enzo LAVECCHIA, pour la mise à disposition d'un appartement de type F1 situé 16, Rue des Minimes.
- Au profit du Centre d'activités Léo Lagrange, pour la mise à disposition de locaux scolaires au sein de l'école du Saut-le-Cerf, pour effectuer l'aide aux devoirs.
- Au profit de Madame Cyrille BOUSMAT, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3 situé 2, Avenue Victor Hugo.

⇒ À la création, modification ou suppression de régies comptables (alinéa 7°) :

- Pour la création de la régie d'avances et de recettes du service Épinal Solidaire.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Au profit de la SCP SYNERGIE - Cabinet BABEL et Associés, pour le règlement de frais d'honoraires concernant une procédure de péril au 36 Rue Joliot Curie.
- Au profit de la SCP GASSMAN-PEPE-GILLES, pour le règlement de frais d'honoraires dans le cadre d'une mission d'expertise de la salubrité des bâtiments situés 42 bis, Quai de Dogneville.

- Au profit du Cabinet GARTNER, Avocats et Associés, pour le règlement de frais d'honoraires pour un appui juridique dans le cadre d'un contentieux concernant l'émission d'un titre de recettes.
- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'enlèvements de véhicules en stationnement gênant.

⇒ **Aux actions en justice intentées au nom de la Ville ou à sa défense dans les actions intentées contre elle (alinéa 16°) :**

- Avec le Cabinet GARTNER, Maître ZOUBEIDI-DEFERT, pour défendre les intérêts de la Ville d'Épinal, suite à un recours contentieux consécutif à l'émission d'un titre de recettes.

⇒ **Au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (alinéa 24°) :**

- Pour le renouvellement de l'adhésion du Musée de l'Image auprès de l'Office de Tourisme des Hautes-Vosges.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

2/1 – Tarifs municipaux 2021

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les tarifs municipaux pour l'année 2021.

2/2 – Examen des rapports d'activités des délégataires de services publics locaux et titulaires de marchés publics

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication des rapports annuels d'activité de l'exercice 2019 relatifs à l'exploitation des services publics locaux délégués suivants :

2/2.1 – Le crématorium

2/2.2 – L'exploitation touristique et fluviale du Port d'Épinal

2/2.3 – La distribution de gaz naturel

2/2.4 – Le chauffage urbain

2/2.5 – La gestion du stationnement payant

2/2.6 – L'exploitation du service public de l'eau potable

2/2.7 – Marché public de l'éclairage public

2/2.8 – Marché public des installations thermiques et aérauliques

2/2.9 – Marché public de la restauration

2/3 – Rapport d’activité de la Société d’Economie Mixte de développement économique et d’aménagement d’Épinal-Golbey et de sa Région

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport d’activité 2019 de la Société d’Economie Mixte de développement économique et d’aménagement d’Épinal-Golbey et de sa région.

2/4 – Rapport d’activité de la Société d’Economie Mixte du Ciné Palace d’Épinal

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport d’activité 2019 de la Société d’Economie Mixte du Ciné Palace d’Épinal.

2/5 – Communauté d’Agglomération d’Épinal

2/5.1 – Plan Local d’Urbanisme

En application de la Loi ALUR de 2014 qui dispose que la compétence Plan Local d’Urbanisme des communes est automatiquement transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité pour les communes de s’opposer à ce transfert, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l’opposition au transfert automatique de la compétence Plan Local d’Urbanisme de la Ville d’Épinal à la Communauté d’Agglomération d’Épinal, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2/5.2 – Transfert du Port et de l’espace portuaire d’Épinal

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert du Port et de l’espace portuaire d’Épinal au profit de la Communauté d’Agglomération d’Épinal, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2/6 – Avenant à la convention opérationnelle d’intervention tripartite avec Action Logement dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’avenant n° 1 à la convention opérationnelle d’intervention tripartite avec Action Logement et la Communauté d’Agglomération d’Épinal visant à valoriser la restructuration d’immeubles stratégiques en centre-ville, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant correspondant et tout document y afférent.

2/7 – Avenant au marché de maîtrise d’œuvre « Île et berges » dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain de Bitola/Champbeauvert

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’avenant n° 1 au marché de maîtrise d’œuvre « île et berges » avec le groupement l’Atelier Marion Talagrand et du bureau d’études Egis, dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Bitola/Champbeauvert, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant correspondant, et tout document afférent à ce dossier.

2/8 – Renouvellement de la convention avec l’Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l’Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), une convention relative à la gestion administrative des avis de Forfait Post-Stationnement (FPS) et des recours administratifs préalables obligatoires.

2/9 – Charte éco-manifestation

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise en œuvre d’une charte « éco-manifestation » en développant des pratiques les plus respectueuses de l’environnement, du climat et du public, dans le cadre des différentes manifestations organisées sur le territoire communal, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte correspondante et tout document afférent à ce dossier.

2/10 – Désignation d’un représentant au sein du GIP LIMÉDIA

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein du Groupement d’Intérêt Public LIMÉDIA relatif au déploiement d’une bibliothèque numérique en libre accès.

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Transfert des budgets annexes Locations Commerciales et Gestion des Salles vers le Budget Principal

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert des budgets annexes Locations Commerciales et Gestion des Salles, vers le Budget Principal.

3/2 – Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Budget Primitif 2021.

3/3 – Fixation des participations définitives entre les budgets annexes TVA et le budget principal au titre de l’exercice 2020

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la fixation des participations définitives entre les budgets annexes TVA et le budget principal, au titre de l’année 2020.

3/4 – Remise gracieuse des loyers et des Redevances d’Occupation du Domaine Public

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la remise gracieuse des loyers et des Redevances d’Occupation du Domaine Public concernant les locataires et entrepreneurs impactés par la crise sanitaire.

3/5 – Mécanisme exceptionnel des charges à répartir

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’étalement comptable exceptionnel des dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire dans la section d’investissement en application de la 3^{ème} Loi de Finances rectificative 2020.

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 – Convention pour l’entretien d’espaces verts de la Direction Départementale des Territoires

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention relative à une prestation d’entretien d’espaces verts de la Direction Départementale des Territoires, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

4/2 – Convention pour la dématérialisation des actes avec la Société SPL-XDEMAT

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de la convention pour la dématérialisation des actes administratifs avec la Société SPL-XDEMAT, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES

5/1 – Conventions avec la Chambre de Commerce et d’Industrie des Vosges

5/1.1 – Travaux de requalification de la Rue de l’Abbé Friesenhauser/Rue d’Ambrail – Instauration d’un fonds d’indemnisation pour les commerçants impactés par la crise sanitaire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention avec la Chambre de Commerce et d’Industrie des Vosges, relative à la mise en place d’un fonds d’indemnisation destiné aux commerçants impactés par les travaux de requalification de la Rue de l’Abbé Friesenhauser et de la Rue d’Ambrail, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

5/1.2 – Définition du volet 2 du fonds d’indemnisation pour les commerçants impactés par la crise sanitaire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention avec la Chambre de Commerce et d’Industrie des Vosges relative à la validation des conditions d’attribution du deuxième volet du fonds d’indemnisation pour les commerçants impactés par le second confinement, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

5/2 – Versement d’une subvention à la Chambre de Commerce et d’Industrie des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d’une subvention d’un montant de 15.000 € à la Chambre de Commerce et d’Industrie des Vosges, dans le cadre du développement de la plateforme « Locappy ».

5/3 – Convention avec le Conseil Départemental et la Direction Départementale des Vosges relative à l’archivage numérique

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention avec le Conseil Départemental des Vosges et la Direction des Archives Départementales des Vosges pour la conservation et la consultation des archives sous format électronique, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

6 – AFFAIRES FONCIÈRES ET FORÊTS

6/1 – Acquisition de locaux commerciaux au sein de la galerie Saint-Nicolas

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’acquisition de deux locaux commerciaux appartenant aux Consorts FROMENT, implantés sur la parcelle cadastrée AB 1079 situés au sein de la galerie Saint-Nicolas, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

6/2 – Prolongation du Plan d’Aménagement Forestier

Le Conseil Municipal est appelé à exprimer un avis sur la prolongation du Plan d’Aménagement Forestier actuel pour une durée de deux ans sur décision du Préfet du Département des Vosges.

6/3 – Forêts communales : état d’assiette des coupes de l’exercice 2021

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’état d’assiette des coupes de l’exercice 2021 en Forêts communales d’Épinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

7 – AFFAIRES SCOLAIRES

7/1 – Contribution des communes extérieures aux frais de fonctionnement pour la scolarisation des élèves à Épinal au titre de l'année 2020/2021

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le montant de la participation financière pour la scolarisation des élèves extérieurs en école élémentaire ou maternelle, pour l'année 2020/2021 :

7/1.1 – Communes extérieures :

- 1.990 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 880 € pour un élève scolarisé en école élémentaire

7/1.2 – Commune de Golbey et de Chantraine (en application des accords liants la Ville d'Épinal à ces deux collectivités) :

- 561 € pour un élève scolarisé en école maternelle ou élémentaire.

7/2 – Convention d'objectifs avec l'ODCVL

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs Office Des Centres de Vacances et de Loisirs (SCIC – ODCVL) précisant les prix de journée des classes nature 2021 et fixant la participation de la Ville d'Épinal, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte afférent à ce dossier.

7/3 – Versement d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au profit de l'Association de Parents d'Élèves des écoles du Champbeauvert.

8 – AFFAIRES CULTURELLES

8/1 – Conventions pour le dépôt du fonds « René PERROUT » à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention pour le versement du fonds « René PERROUT » à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

9 – AFFAIRES SOCIALES

9/1 – Versement d'une subvention complémentaire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5.693 € au profit de l'antenne d'Épinal de la Protection Civile.

9/2 – Convention avec l'Association de la Croix Rouge Française

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de la convention avec l'Association de la Croix Rouge Française relative aux missions de soutien aux populations sinistrées, à approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 200 €, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte afférent à ce dossier.

10 – PERSONNEL

10/1 – Attribution du marché pour la fourniture de titres restaurant

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché pour la fourniture de titres restaurant et tout document afférent à ce dossier.

10/2 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du tableau des effectifs.

11 – QUESTION ORALE DU GROUPE « ÉPINAL OUVERTE SUR L'AVENIR »